L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 22 AOUT 1873. 46me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS, VENDREDI MATIN, 22 AOUT.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Hoffman, Marks & Co, au No 26 de la rue de Chartres — "Notions," lingerie et articles de fantaisie.

Bruits.

On nous fait depuis deux jours des rapports extraordinaires, et nous avons lieu de croire qu'ils contiennent assez de vérité pour que nous en fassions part à nos lecteurs.

On dit que le gouvernement *de facto* de la Louisiane n'a pas perdu un jour pour se préparer à soutenir sa cause devant le prochain Congrès.

On dit que son but étant de prouver qu'il est le gouvernement légitime de la Louisiane, il a recherché tous faits, tous documents, et toutes circonstances de nature à impressionner le Congrès en sa faveur.

On dit que cette recherche a été conduite avec une diligence extrême et une habileté consommée et qu'elle est arrivée à des résultats surprenants.

On dit que beaucoup de gens besogneux ou autres y ont coopéré activement et que ce concours des impatients de plusieurs partis a eu grand succès.

On dit qu'on est parvenu ainsi à construire un échafaudage de preuves irrésistibles et que l'exposé seul des faits révélés et mis au jour, suffira pour convaincre le Congrès que la fameuse décision du juge Durell était bien réellement une décision équitable et que l'intervention des bayonnettes fédérales était chose forcée et justifiée.

On dit que ces preuves émanent des meilleures sources et qu'elles ne laisseront dans l'esprit du Congrès aucun doute sur les fraudes pratiquées contre le parti radical aux dernières élections.

On dit que ces fraudes ont été commises non seulement dans les paroisses, mais encore à la Nlle-Orléans, où la majorité radicale eut dû être juste ce qu'elle fut aux avant-dernières élections municipales qui donnèrent au maire Flanders une majorité bien constatée d'environ 5000 voix.

On dit qu'au moyen de l'enquête supplémentaire, opérée sous la direction du gouvernement *de facto*, il sera présenté devant un comité congressionnel, en faveur du parti radical, un sommaire de chiffres concluants, attendu qu'il sera accompagné de démonstrations triomphantes.

On dit que ces démonstrations seront faites à l'aide de déclarations signées par des officiers d'élection, nommés par le gouverneur Warmoth, et que ces déclarations, détruisant celles qu'ils avaient signées précédemment, réduiront de plus de 20,000 voix la prétendue majorité du parti fusionniste.

On dit qu'on avait supprimé en ville le vote de plus de 7000 Radicaux blancs et que cette suppression seule peut expliquer la différence signalée tout à coup dans la force numérique des partis à la Nouvelle-Orléans.

On dit que ce revirement s'explique par le mécontentement de M. Warmoth qui aurait donné carte blanche à ses ci-devant commissaires, officiers, juges et inspecteurs d'élection, dont plusieurs pressés de se remettre bien en cour, n'auraient pas perdu un moment pour profiter de la liberté, qui leur était rendue, d'exploiter la situation dans leur intérêt propre. De là leurs aveux, leurs déclarations, leurs contradictions et la destruction virtuelle des documents officiels produits devant le comité d'enquête du Sénat des Etats-Unis sur les élections de la Louisiane.

Ainsi, dit-on, seront changés les résultats des votes du peuple partout, dans les paroisses comme à la ville, et ce qui était blanc en janvier 1873 sera noir en janvier 1874.

On dit qu'aussitôt que le Congrès aura validé les élections des Représentants radicaux par leur admission soit au Sénat soit à la Chambre, tout sera remis ici sur un pied radical; que le bill de la nouvelle charte de ville sera signé et la municipalité actuelle renvoyée et qu'à la place de ces hommes, qui laissent la ville respirer aujourd'hui en ménageant ses ressources et en administrant ses finances avec réserve, prudence et scrupule, on mettra une fournée de radicaux de la pire espèce, lesquels n'auront rien de plus pressé à faire, sans doute, que de mettre en avant maints projets extravagants d'amélioration dont la conséquence sera le pillage des fonds municipaux et la ruine de nos dernières espérances.

Cela est indiqué, du reste, par la réponse faite par M. Kellogg à la communication du maire Wiltz à ce sujet; il faut donc nous attendre à cette nouvelle infortune qui ne serait pas la moins désastreuse.

Maintenant, que faut-il croire de tous ces bruits? Ces bruits, à supposer même qu'ils fussent fondés, n'auraient aucune importance avec un Congrès qui ne serait pas radical, mais avec un Congrès ayant une majorité radicale aussi *forte* que jamais et plus forte que celle de son prédécesseur, ils ont une importance extrême. Il y a en outre, beaucoup de raisons pour croire que ce Congrès ne sera pas difficile sur la qualité des preuves produites par les hommes représentant le parti radical en Louisiane. Des semblants de preuves lui suffiront probablement.

Nous ignorons, toutefois, le degré de confiance que pourra lui inspirer le témoignage de gens qui s'accuseraient eux-mêmes de prévarication et de parjure. S'ils ont été capables de commettre des fraudes sous Warmoth et d'attester en même temps que les élections avaient été honnêtement conduites et que les résultats fournis par eux étaient bien les résultats vrais et honnêtes de ces élections, ils seraient bien capables aujourd'hui de commettre d'autres fraudes et de fournir des résultats contraires aux premiers. Alors où serait la vérité? Il nous paraît que, dans ce cas, le premier devoir du Congrès serait d'ordonner une nouvelle élection. Il ne faut donc pas s'inquiéter, plus que de raison, des bruits qui courent; et ce qui nous porterait à croire qu'ils ne sont fondés qu'en partie, c'est la nouvelle tentative que ferait Kellogg de s'arranger avec le parti fusioniste en reconnaissant comme valide l'élection d'une grande partie des représentants inscrits sur la liste du Bureau Wharton.

☞ L'immense et toujours croissante demande des machines à coudre de la compagnie Grover et Baker, est une des choses les plus extraordinaires du monde. Ces machines sont devenues les favorites du Sud. Bureau de vente 107, rue du Canal.

—Nous trouvons dans la *Chronique musicale* une statistique très intéressante.

Voici quelques chiffres instructifs et curieux; soit, d'abord, le nombre de représentations obtenu par les principales œuvres du répertoire de l'Opéra et de l'Opéra-Comique, depuis le jour de leur création jusqu'à aujourd'hui. (Et si à cette liste de douze opéras applaudis, nous ajoutons le *Tannhauser*, qui n'eut qu'un succès de sifflets et de huées, c'est pour obtenir un contraste dans le tableau que nous dressons.)

Dates des 1ère représentations.	Noms des opéras	Nombre de représentations.
1825, 10 déc	La Dame Blanche	1,[illegible]
1829, 3 août	Guillaume Tell	552
1831, 3 mai	Zampa	447
1831, 21 nov	Robert le Diable	570
1832, 15 déc	Le Pré aux Clercs	1,078
1834, 25 sept	Le Chalet	1,[illegible]
1835, 23 fév	La Juive	387
1836, 29 fév	Les Huguenots	521
1837, 2 déc	Le Domino Noir	844
1840, 11 fév	La Fille du Régiment	573
1849, 16 avril	Le Prophète	[illegible]
[illegible]	[illegible] Fanchette	[illegible]
1861, 13 mars	Le Tannhauser	3

☞ Il y a plus de 15 ans que les machines à coudre de Grover et Baker ont été introduites dans le Sud et, depuis ce temps leur réputation n'a cessé de grandir. Aujourd'hui leur vente dépasse celle de toutes les autres. Dépôt général, Canal 107

L'IMMIGRATION EN CANADA.

Nous avons sous les yeux, dit la *Minerve* de Montréal, le rapport du ministre de l'agriculture pour 1872 sur l'immigration au Canada. Il nous fournit d'utiles renseignements sur le mouvement d'émigration d'Europe en Amérique.

"D'après les chiffres qu'il nous donne sur le nombre d'immigrants venus en Amérique depuis 1815, nous pouvons conclure que l'Europe nous envoie chaque année à peu près le même nombre d'immigrants. S'il y a augmentation dans certaines années, elle se produit à la suite de causes accidentelles.

"La famine, la maladie et la guerre sont des causes d'immigration. De 1844 à 1863, l'Irlande nous a envoyé 196,000 immigrants. En 1854, la guerre d'Orient a fait aborder sur nos rives 68,000 personnes et la crainte de la guerre en 1857 nous en a envoyé 18,000. En 1859, la prospérité étant revenue, notre population ne s'est augmentée que de 3,700 immigrants. En 1863, pendant la guerre américaine, le manque de coton entraînant le chômage dans les filatures, le chiffre de l'immigration s'éleva à 23,000, et se maintint à ce chiffre jusqu'en 1869. En cette année le nombre d'immigrants atteignit 43,000, et 44,000, en 1870. L'année suivante, nous constatons une diminution, le chiffre tombe à 37,000 et à 34,000 l'an dernier.

"En faisant l'addition des immigrants arrivés en Canada de 1829 à 1872, nous arrivons au chiffre de 1,187,000; ce qui donne une moyenne de 29,000 par année.

"Tous les agents d'immigration du Canada en Europe se plaignent de la difficulté qu'ils éprouvent à induire la classe ouvrière à venir en Canada. Ils ont à lutter contre l'activité des agents américains qui ont l'avantage de vanter un pays beaucoup plus connu que le nôtre et ayant un grand prestige.

"L'an dernier, 294,829 personnes sont parties pour l'Amérique, dont 233,000 sont allées se fixer aux Etats-Unis.

"Malgré une foule d'obstacles nos agents gagnent du terrain et les flots de l'immigration arrivent de plus en plus pressés sur nos rives. Il y a surtout une augmentation énorme dans le chiffre de l'immigration française, comme on a pu le constater par les statistiques que nous avons publiées il n'y a pas longtemps."

Le *Moniteur de l'Algérie* constate qu'il existe à Paris, rue du Quatre Septembre, une agence d'immigration pour le Canada, dirigée par M. Bossange, et que cette agence a reçu récemment, de la part de plusieurs colons de l'un des villages de la province d'Oran, fondés depuis peu par des Alsaciens-Lorrains, une lettre collective dont les signataires demandent des renseignements en vue d'émigrer au Canada. Nous croyons savoir, en effet, que la lettre existe et que le village en question est celui d'Aïn-Fekhan, dans la subdivision de Mascara. Dans cette lettre, dit le *Moniteur de l'Algérie*, on rend justice au climat de l'Algérie, à la fertilité de ses terres; on reconnaît que les chances de réussite, de fortune même, sont nombreuses; mais les signataires se plaignent de ce que le gouvernement ne tient pas les promesses faites, que, sous prétexte qu'il doit tout faire, il paralyse l'initiative individuelle des colons.

— On écrit de Versailles à l'Agence Havas:

L'attitude du gouvernement français en présence des événements qui agitent l'Espagne, est, de l'autre côté des Pyrénées, attaquée aussi bien par l'un que par l'autre des deux partis. Les uns reprochent à la France de ne pas prêter au gouvernement espagnol un appui assez énergique contre les carlistes et vont jusqu'à le taxer de secrète sympathie pour ce parti. Les carlistes, de leur côté, reprochent au gouvernement de ne pas se désintéresser suffisamment de la lutte, et, en permettant le passage à travers notre frontière, d'armes destinées au gouvernement de l'Espagne, tandis qu'il arrête celles destinées aux carlistes et qu'il fait interner les réfugiés carlistes, de ne pas observer une absolue neutralité.

Nos renseignements particuliers nous permettent d'affirmer que, quoi qu'il puisse être dit, la politique de notre gouvernement vis-à-vis de la crise que traverse l'Espagne peut se résumer d'un mot: *Neutralité*. Il ne prend fait et cause ni pour l'un ni pour l'autre des deux partis en présence. Le gouvernement de la République espagnole n'ayant pas été reconnu par la France, nous n'avons avec lui que des rapports purement officieux; il est pour nous uniquement un gouvernement de fait avec lequel on entretient des rapports de bon voisinage, mais auquel on ne prête ni aide, ni appui officiel et public. Les difficultés en présence desquelles il se trouve sont purement intérieures, la France n'a pas à y intervenir.

Tout, actuellement, pour nous, se résume à ceci: assurer du côté des Pyrénées l'inviolabilité de notre frontière; assurer, dans l'intérieur de l'Espagne, la protection de nos nationaux.

Un cordon de troupes échelonnées sur la frontière satisfait la première de ces nécessités. Nos consuls ont des instructions en vue de satisfaire la seconde. Dans le cas d'investissement ou de bombardement d'une ville, ils doivent réclamer des parties en lutte l'observation du droit des gens, en laissant à nos nationaux le temps moral nécessaire pour se mettre en sûreté. Ils doivent demander ce qui fut à bon droit, mais vainement, réclamé par les ministres étrangers à Paris aux Allemands, pendant le siége de Paris. Si nos réclamations n'obtenaient pas satisfaction, les événements décideraient la conduite à tenir.

Quant aux factions qui combattent dans le Midi et sur les côtes de l'Espagne, la même règle de neutralité nous est imposée. Que l'on considère ou non comme pirates les navires insurgés contre le gouvernement, que l'on se targue au nom de l'exemple donné récemment par une marine étrangère, lorsque ces navires évolueront dans les eaux espagnoles, nous ne devons exercer contre eux aucun acte d'hostilité, car si nous réclamons du côté des Pyrénées l'inviolabilité de notre territoire, nous devons, d'autre part, respecter le territoire d'Espagne et ses eaux. Si ces navires gagnaient la haute mer et la parcouraient, faisant courir des risques à notre navigation marchande, on verrait les mesures à prendre pour garantir toute protection à nos intérêts commerciaux; mais ce n'est pas actuellement le cas.

Le principe de non intervention inspire donc toute la politique de notre gouvernement vis-à-vis de l'Espagne. Cette politique est conforme à la politique générale de la France à l'extérieur; elle est inspirée par la prudence, qui conseille de ne pas se mêler aux luttes intestines d'un peuple, car cette intervention pourrait, dans un pays ardent, provoquer de douloureuses représailles contre nos nationaux; elle est inspirée aussi par le danger qu'il y a toujours à intervenir dans les affaires d'un pays voisin, lorsque ni l'honneur ni l'intérêt national ne le commandent; le temps et les circonstances font souvent dégénérer ces interventions et leur donnent une gravité qu'elles n'avaient pas au début.

Le *Figaro* rend compte d'une tentative de suicide qui a été commise hier rue Bonaparte, et a produit dans tout le quartier une profonde émotion:

"Le 6 juillet se présentait, 10, rue Bonaparte, dans un hôtel meublé tenu par Mme veuve de Larivandier, une jeune femme de trente-trois ou trente quatre ans, simplement mise, et à la physionomie douce et intéressante.

Elle loua une chambre au premier étage au-dessus de l'entresol et s'installa. Au bout de quelques jours, elle se lia avec sa propriétaire, excellente femme qui se prit d'affection pour ses enfants.—Elle avait amené avec elle sa fille et deux bébés, l'un de quatre ans, l'autre de seize mois, qui avaient des figures de chérubins.

Elle dit à Mme de Larivandier que son mari, un M. Lavaud, l'avait rendue extrêmement malheureuse, et que, pour lui échapper, elle s'était sauvée de Grenoble, où ils habitaient tous deux.

Chaque soir, Mme Lavaud rentrait de très bonne heure, sans laisser sa clef au bureau, comme les locataires.

Aussi Mme de Larivandier fut-elle très étonnée hier matin en voyant cette clef accrochée à un clou, à côté des autres.

L'idée lui vint immédiatement qu'il s'était passé quelque chose d'anormal: elle monta au second et ouvrit la porte.

Elle recula aussitôt suffoquée.... Une violente odeur de charbon venait de la saisir à la gorge.

Au milieu de la pièce se consumait un grand réchaud, et renversées sur un canapé, se tenant de leurs mains crispées, la mère et la fille agonisaient au fond de la chambre.

A leurs pieds, les deux enfants, en robes blanches ornées de rubans bleus jouaient avec un petit cheval de bois. Le gaz n'avait pas encore produit d'effet sur eux.

— Bonjour, madame, cria l'aîné des bébés à Mme de Larivandier, pendant qu'elle courait à la fenêtre. Tu sais que nous allons au ciel!

Un flot d'air inonda la chambre, et la mère et la fille revinrent à elles, pendant qu'on courait prévenir le commissaire de police du quartier.

Interrogée par celui-ci, Mme Lavaud répondit que son mari était arrivé la veille à Paris pour la chercher, et qu'elle aimait mieux mourir que de retourner avec lui.

— Moi aussi, dit la fille aînée.

— Moi, s'écria sa petite sœur, si on me remmène avec papa, je me jetterai dans l'eau!

Les enfants ont néanmoins été rendus à leur père, tandis que Mme Lavaud était mise en état d'arrestation."

—Une rodomontade épique du général carliste Dorregarray.

Au moment de se mettre en route pour attaquer à quelques lieues plus loin une colonne républicaine, on vient lui apprendre qu'il n'y a plus de vivres.

—Y a-t-il des munitions? demanda-t-il.

—Oui, général.

—Eh bien, en avant! qu'importe que les troupes soient affamées si la fusillade est bien nourrie!

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Les honorables Burch et Barber, tous les deux de couleur, et tous les deux faisant partie de la Législature radicale, aux gages de Kellogg, — avec cette seule différence, que le premier est un sénateur et que le second ne l'est point, — obtiennent un immense succès à Saratoga, un succès égal à celui qu'obtenaient jadis le fameux Tom Pouce et l'enfant à deux têtes, exhibés par l'immortel Barnum.

Ces deux messieurs,—pardon du mot,—attirent la foule et provoquent le rire par leur présence. On va les voir, comme un objet de curiosité, ni plus ni moins que s'ils étaient des ânes savants, ou des gorilles apprivoisés; et, ma foi, on n'a pas tort, car ils sont, vraiment, bien amusants.

Le *Sun* de New-York donne, avec beaucoup d'esprit, le compte rendu d'une convention, convoquée par eux, dans le but d'*éclairer* le peuple du Nord au sujet de la *véritable* situation en Louisiane.

Burch et Barber ont tous les deux parlé, chacun pendant deux heures; le premier avec la voix glapissante qu'on lui connaît, et le second avec ce ton digne et convaincu des sots qui ne se rendent pas compte de leur ignorance.

Après quatre heures de cette séance, les orateurs ont été salués par des roulements unanimes; et, l'assemblée a déclaré qu'elle rendait hommage à l'éloquence persuasive des représentants de la radicaille en Louisiane.

Après une pareille déconvenue, on s'imaginerait, peut-être, que les honorables Burch et Barber se sont retirés, tout penauds, la tête basse et l'air déconfit? Dans le cas où on aurait été assez naïf pour les juger si mal, on se tromperait beaucoup.

Est-ce que ces gens-là ont un sens moral; est-ce qu'ils sont susceptibles d'un sentiment de pudeur? Trop impudents pour s'avouer jamais vaincus; trop vains pour le reconnaître, ils ne se soumettent qu'à un seul argument: les coups de bâton!

Burch est le type du nègre carpet-bagger. Il a le visage du chacal et son astuce aussi. Libre avant la guerre, et citoyen,—sans droit suffrage,—de l'Etat de la Pennsylvanie, il exerçait avec succès, différentes petites industries, qui lui rapportaient bon an, mal an, un millier de dollars. On nous a dit qu'il avait été, tour à tour, barbier, gâte-sauce, garçon d'hôtel et croupier de jeu.

Il est loin d'être bête; mais, nous ne garantissons pas qu'il pût distinguer précisément le bien d'avec le mal. Il a les allures d'un scapin; et il joint à beaucoup d'obséquiosité, une imagination très exaltée, qui lui permet de composer les histoires les plus fantastiques, avec une facilité remarquable.

Burch est un nègre qui ira loin; à moins qu'il ne finisse un jour, entre ciel et terre.

Barber forme avec lui un contraste parfait. Avant l'émancipation des esclaves, il eût été évalué à deux mille dollars. C'est ce qui peut s'appeler un beau nègre! Il est d'un noir d'ébène, grand, large d'épaules, et il pourrait, certainement, poser pour le torse.

Ce sont les circonstances qui ont fait Barber. Nous ne le croyons pas méchant; mais il n'a pas assez d'esprit pour savoir qu'il n'en a pas. C'eût été un bon laboureur; mais c'est un homme d'Etat plus que médiocre et un piètre diplomate.

Son rêve est d'élever sa race au-dessus de la race blanche; et il se flatte, tout bas, d'avoir un jour une grande habitation sucrière, avec cent esclaves blancs.

Voici en quelques traits de plume, le portrait,—au physique et au moral,—des deux hommes envoyés en mission au Nord, par Kellogg, pour faire de la propagande à son profit. Nous avons,—malgré tout,—une trop haute opinion de l'intelligence des populations qu'ils visiteront; pour croire un seul instant, qu'elles se laisseront prendre aux sornettes que leur débiteront, à bouche que veux-tu, les émissaires de son Excellence radicale.

Un incendie s'est déclaré, vers neuf heures et demie, hier soir, dans une maison en bois, inhabitée; appartenant à M. J. Roberts, située au coin des rues Plaisance et Colysée. La bâtisse a été entièrement détruite. La maison était assurée, mais on ne sait pas dans quelle compagnie et pour quel montant.

Pendant le violent orage, d'hier matin, qui a duré de trois heures à cinq heures, le mât de la goëlette à trois mâts, *Linda*, mouillée en face du marché français, a été frappé par la foudre et brisé du coup. Heureusement, personne n'a été blessé.

Les juges des cours municipales ont versé, cette semaine, dans la caisse de l'administrateur du département de la police, les montants suivants:

Premier district municipal—	
Juge Gernon	$158 99
Second district municipal—	
Juge Staes	180 00
Troisième district municipal—	
Juge Long	40 00
Quatrième district municipal—	
Juge McCullogh	14 00
Total	$[illegible]

Nous avons eu le plaisir d'assister, hier soir, au baptême de la nouvelle pompe, appartenant à la compagnie Washington No. 20, du département de l'incendie.

A sept heures, les membres se sont réunis à leur quartier-général, rue Thalie, entre Baronne et Dryades, et se sont dirigés en procession, vers la demeure de leur président, M. William Salomon, où ils ont été invités à boire un verre de punch glacé; puis, ils se sont remis en marche et se sont arrêtés devant la résidence de M. Washington Marks, où le baptême a eu lieu.

La petite fille de M. Marks, âgée de trois ans, avait été choisie pour être la marraine, et la pompe portait son nom,—Fannie Marks.—Après les cérémonies d'usage, un véritable festin a été servi par M. Marks à ses hôtes, et, pendant plus d'une demi-heure, on n'entendait plus que le cliquetis des verres, le bruit des bouchons de champagne, sautant au plafond, et les éclats de rire des convives.

La nouvelle pompe est réellement magnifique; elle est de la patente Gould et elle vient des ateliers de Newark, Etat de New Jersey.

Elle était traînée par quatre chevaux gris-pommelé.

Nous avons oublié de dire que le jardin de M. Marks était brillamment illuminé, avec des lanternes vénitiennes pendues aux branches des arbres, et que les pompiers ont été salués, à leur arrivée, par une centaine de fusées de toutes les couleurs.

La compagnie No 20, nous a fait la faveur de traverser la rue du Canal pour venir aux bureaux de l'*Abeille*, nous donner une agréable sérénade, dont nous lui savons infiniment gré.

Voici la liste complète des officiers:
Wm. Salomon—Président,
Geo. E. Hawk—Vice-Président,
J. J. Culligan—Secrétaire,
A. Levy—Secrétaire des finances,
Theo. Brode—Trésorier,
A. G. Desmond—Foreman,
Jas. Grady—1er Assistant,
Chs. Duchman—2d Assistant,
Louis Borreffeld—Ingénieur.

TEMPERATURE.— 21 août 1873.

Thermomètre de C. Duhamel, opticien

	Fahrenheit.	Centigrades
6 A. M.	77	25
12 M.	84	29
3 P. M.	88	31
6 P. M.	82	28

—Toujours à propos de M. Jules Favre, et pour prouver qu'il n'est si féroce ennemi qu'on ne puisse décontenancer à l'occasion.

Le futur homme du 4 Septembre plaidait, selon l'habitude, gratis et pour l'art contre MM. de Villemessant et Siraudin.

M. de Villemessant était assis le premier sur le banc des accusés, juste à côté de Jules Favre. Siraudin se tenait sur le même banc, à côté de M. de Villemessant.

L'avocat venait de prendre la parole; il s'était déjà débarrassé des terribles: hum! hum! qui se font un malin plaisir de prendre rendez-vous dans sa gorge et s'élançait majestueusement dans la carrière en donnant de dédaigneux coups de boutoir à droite et à gauche.

Tout le monde l'écoutait, comme on écoute les gens de talent, la seule qualité qu'on ne puisse refuser à M. Jules Favre.

M. de Villemessant écoutait comme tout le monde, il était sous le charme; point cependant assez pour ne pas penser à se lever doucement et à faire passer Siraudin à sa place.

Les périodes se succédaient sonores, les effets se multipliaient, quand tout à coup, baissant ses yeux sur l'accusé pour le désigner à l'horreur du tribunal, Me Favre s'aperçut qu'au lieu d'une tête chauve il avait devant lui [illegible], au lieu d'un homme d'un embonpoint indiscutable, un accusé d'une sveltesse que tout Paris connaît.

Etonné, inquiet, Jupiter scruta d'un œil effaré le banc des accusés; il se troubla, il balbutia et finalement laissa tomber ses foudres.

Il en ramassa bien quelques bribes, car il est dieu à savoir se tirer d'affaires, mais juste ce qu'il en fallait pour faire condamner l'accusé à 16 francs d'amende!

—Le médecin X.... a le mot pour rire.

—Docteur, lui disait un malade de ses amis, vous m'ordonnez, pour me fortifier, de prendre du fer; mais je ne puis le supporter ni en poudre ni en pilules.

—Eh bien! dit le docteur, il y a encore un moyen.

—Lequel?

—Faites-vous donner, dans un duel, un bon coup d'épée.

—Bah!

—Vous aurez tout de suite six pouces de fer dans le corps.

Un Specimen de Population dans le Sud de la France.

Il n'est pas possible que vous ayez oublié la *Défense de Tarascon contre les Prussiens*, que M. Alphonse Daudet a jadis chantée d'une façon si comique. Tarascon est le type de cette population du Midi, braillarde, vantarde, intolérante, aimant plus l'argent que le travail, et ne souffrant aucune autorité.

Il est utile de citer quelques lignes de la fantaisie de M. Daudet. Elles feront mieux comprendre le procès que l'on lira plus loin:

C'est surtout au café de la Comédie, le matin en déjeunant, qu'il fallait les entendre, ces bouillants Tarasconnais: "Ah ça! qu'est-ce qu'ils font donc les Parisiens, avec leur trop de Dieu de général Trochu? Ils n'en finissent pas de sortir... Coquin de bon sort! Si c'était Tarascon!... Trr!... il y a longtemps qu'on l'aurait faite, la trouée!" Et pendant que Paris s'étranglait avec son pain d'avoine, ces messieurs vous avalaient de succulentes bartavelles arrosées de bon vin des papes, et luisants, bien repus, de la sauce jusqu'aux oreilles, ils criaient comme des sourds en tapant sur la table: "Mais faites-là donc, votre trouée!...."

Tarascon se croit menacé par les Prussiens qui s'avancent sur Dijon, et croit utile de se fortifier pour faire une défense héroïque:

Organisons notre défense, se disent les Tarasconnais, et tout le monde se mit à l'œuvre. En un tour de main la ville fut blindée, barricadée, casematée. Chaque maison devint une forteresse. Chez l'armurier Costecald, il y avait devant le magasin une tranchée d'au moins deux mètres, avec un pont-levis, quelque chose de charmant. Au cercle, les travaux de défense étaient si considérables, qu'on allait les voir par curiosité. M. Bompard, le gérant, se tenait au haut de l'escalier, le chassepot à la main, et donnait des explications aux dames. "S'ils arrivent par ici, pan! pan!.... si, au contraire, ils montent par là, pan! pan!" Et puis, à tous les coins de rues, des gens qui vous arrêtaient pour vous dire d'un air mystérieux: "Le café de la Comédie est imprenable," ou bien encore: "On vient de torpiller l'Esplanade!" Il y avait de quoi faire réfléchir les barbares.

Voilà la peinture des mœurs militaires des Tarasconais. Voyons maintenant leurs mœurs politiques. Ceci n'est plus de la fantaisie, c'est de l'histoire.

A Tarascon, les luttes électorales ont un caractère de violence qui dépasse tout ce qu'on peut voir ailleurs. Appartenir à des camps électoraux rivaux, c'est être ennemis, et les femmes même partagent l'animosité de leurs maris et ne se saluent pas si elles n'ont pas les mêmes convictions politiques.

Le 4 septembre n'a fait que surexciter encore des passions déjà si vives. La municipalité républicaine, en révoquant les employés de la mairie pour y placer ses créatures, en froissant le sentiment public, s'était aliéné la partie éclairée de la population. Dernièrement enfin, les élections municipales, faites par elle, ayant été cassées à trois reprises, une commission municipale fut nommée par le préfet. Cette mesure mit le comble à l'indignation des frères et amis.

Les électeurs furent toutefois convoqués pour élire le conseil municipal; mais les hommes du 4 septembre évincés ne pouvaient se résoudre à laisser faire les élections par leurs successeurs.

Le 13 juillet, à six heures du matin, M. Bonnet qui présidait le bureau de la mairie en fait ouvrir les portes. La foule se précipite en fureur, monte l'escalier en vociférant, et se rue sur le bureau en voulant s'emparer de l'urne, tandis que des forcenés déchirent les listes d'émargement.

Des cris s'élèvent de toutes parts: "On vote depuis quatre heures du matin, s'écrie l'un.—Il y a 700 bulletins dans l'urne!" vocifèrent les autres.—"Vous êtes des canailles, des misérables!" crie-t-on aux membres du bureau." L'un des perturbateurs, Philippon, se jette sur un banc et sans que personne l'ait touché s'écrie: "On m'assassine!"

Une lutte s'engage entre les membres du bureau et ceux qui veulent enlever l'urne. Elle passe de main en main, puis finit par tomber par terre. Enfin des artilleurs et des gendarmes arrivent; un commissaire survient et fait ouvrir cette boîte de discorde, qui se trouve entièrement vide. A ce moment des applaudissements se font entendre du côté des partisans de l'ordre.

Au nombre des perturbateurs les plus exaltés figuraient des membres de l'ancienne municipalité, leurs créatures, et des meneurs du parti radical. C'étaient surtout MM. Chabanel, marchand-drapier, ancien maire; Sauvant, propriétaire, ancien secrétaire de la mairie au 4 septembre; Guiot, serrurier, ancien lieutenant des pompiers au 4 septembre; Monteur, avocat, gambettiste fort exalté, qui avait cherché à se faire nommer par Crémieux procureur de la République à Tarascon; Virat, chapelier, ex-concierge de la mairie au 4 septembre; Carrière, boucher, ancien adjoint; Moureau, ex trompette de ville et ex-concierge du théâtre; Bernard, ex-garde-champêtre; toutes créatures du 4 septembre, furieux d'avoir été évincés de leurs positions.

Les émeutiers, au nombre de vingt-quatre, ont été traduits en police correctionnelle.

Dans le corps de l'instruction, un triste événement s'est produit: l'un des inculpés, Chaine, visiteur du train au chemin de fer, s'est brûlé la cervelle au reçu de l'assignation qui lui était adressée. Son enterrement civil a donné matière à une démonstration du parti radical et à force discours, dans lesquels on ne manquait pas d'imputer sa mort au parti conservateur.

Les dépositions des témoins ont été assez caractéristiques:

M. Monnier, membre de la commission municipale.—Il a entendu crier: Jetez-les par la croisée! les cochons! les voleurs! Guiques père et fils étaient furieux; or, ce dernier n'est même pas électeur. Didier avait dit la veille: demain, nous verrons ça! M. Monnier avait fait garnir les fenêtres de fils de fer pour empêcher qu'on n'en jetât l'urne et qu'on n'y introduisît des bulletins.

Chambot soixante-treize ans, doyen d'âge.—Ils gueulaient comme des ânes et ressemblaient à des fous.

Manger, gendarme.—Il est entré en entendant le tumulte. Virat lui a dit: Vous ne devriez pas être là, parce que vous êtes en armes.—Quand il y a de pareils désordres, je dois y être, a-t-il répondu.

Bonnet, président du bureau.—Au milieu d'un charivari indescriptible, la foule demandait à voir l'urne qui avait déjà été montrée par le maire. On avait dit la veille à Didier (le concierge de la maison): Nous vous remercions! Peut-être voulaient-ils dire nous vous expulserons, comme ils l'avaient fait au 4 septembre.

On avait parlé de jeter le bureau du balcon; mais le témoin croit que cette expression doit être prise au figuré. Le mot est très ancien et remonte à 1848. Le balcon de la mairie, ajoute-t-il, est la roche tarpéienne du pays. Aussi le témoin avait-il fait mettre des traverses de bois aux fenêtres; mais on les fit sauter en un clin d'œil. L'un des inculpés, Raffin, qui est maréchal-ferrant, lui a écrit que sa dignité lui défendait désormais de ferrer son cheval et lui a envoyé son compte.—M. Bonnet n'a pas l'air décidé de sa punition.

Pons, [illegible], président de la commission municipale.—On [illegible] a reçu une lettre anonyme contenant des menaces et se terminant par ces mots: "[illegible] s'explique maintenant. (Signé) UN RÉPUBLICAIN (*sic*) modéré, ami du droit et de la justice."

Cette modération excite des sourires.

Rébufat, membre de la commission municipale.—On l'a lancé sur l'urne pour la défendre; on l'a saisi, le culbute, et il se trouvé [illegible] trois mètres de distance sans savoir comment il était arrivé là.

Fraise, cultivateur, a entendu crier: "*Zou! par la fenêtre!*" Il ignore si on parlait de l'urne ou du bureau.—Monteur disait: "Citoyens, nous sommes volés, vengez-vous!"—Le témoin, qui est fort prudent, déclare qu'à ce tapage il s'est empressé de gagner la porte.

Audibert, [illegible]. Philippon criait à tue-tête: "Je suis mort!" Je lui ai répondu: "Il paraît que tu n'es pas bien mort puisque tu piailles si fort."

Gay, maçon, déclare que les perturbateurs sont arrivés "comme des lions affamés."

Tout cela est-il assez méridional!

Le tribunal de Tarascon n'a pas faibli. Sur les conclusions de M. le procureur de la République [illegible], il a divisé les prévenus en quatre catégories, et il a infligé à chacun de ces catégories six mois de prison et 200 fr. d'amende; quatre mois et 100 fr.; trois mois et 100 fr., enfin deux [illegible]. "Mais les gens de Tarascon ne s'effrayent pas pour si peu. Vous verrez comme ils recommenceront à la prochaine occasion, [illegible]!

—Madame X.... a reçu entre autres cadeaux, le jour de sa fête, une belle plante à larges feuilles vertes et luisantes. C'est la plante qui produit le caoutchouc.

Elle en a été enchantée et l'a mise dans un vase magnifique. Hier, on la montrait à notre ami Z...., elle dit:

— N'est-ce pas que, pour un simple caoutchouc, on ne saurait trouver une plus belle plante?

— Si fait, répondit Z....; s'il vous servait de jarretière....

☞ Une haleine suave, des dents pures et blanches sont les avantages que procure le SOZODONT [illegible]. Les dames, par conséquent ne devraient jamais négliger de s'en servir, car c'est un moyen parfait de maintenir leur beauté [illegible].

Un mot aux femmes de ménage.—[illegible] SAPOLIO [illegible]

Marié, lundi 18 août 1873, par le Révérend Père Mignot, Mlle Félicie CASTEINAU à [illegible] DUFRÉ, tous deux de cette ville.

Décédé, hier, à six heures de l'après-midi, [illegible], âgé de quarante-deux ans, natif de Morlaas, (Basses-Pyrénées,) et habitant la Nouvelle-Orléans depuis dix-huit ans. Les amis et connaissances de cette famille, [illegible], sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu CETTE APRÈS-MIDI, à cinq heures. Le convoi partira de sa dernière résidence, No. 71 rue St. Pierre entre Royale et Bourbon.

De la part de sa Veuve.

Société Portugaise de Bienfaisance de la Nouvelle-Orléans.—Décédé, hier, à 3 heures et demie de l'après-midi, à l'âge de [illegible] ans, ANTOINE FURTADO, né au Portugal, et membre de cette société. Les membres de la société et les amis du défunt sont priés d'assister [illegible], entre les rues St-Claude et Tremé, à quatre heures de l'après-midi, pour assister aux funérailles.
Par ordre du Président, ANTHONY MORGAN, Secrétaire.
22 août—

ENTREPOT DE TAPIS, Au No. 17 de la rue de Chartres. A. BROUSSEAU, Importateur, offre, en Gros et en Détail, TAPIS—[illegible] TOILES CIRÉES [illegible] NATTES [illegible] STORES, Couvertures de tables et de pianos. RIDEAUX en dentelle et dentelle Nottingham. BROCATELLES, COTELINES, [illegible] A. BROUSSEAU

Département du commerce.
Hôtel-de-Ville, Nlle-Orléans, 21 août 1873.
[illegible]
B. M. TURNBULL, Administrateur du commerce.

Blood Fertilising Works.
[illegible]
Nouvelle-Orléans, 22 août 1873.
JOHN DOLHONDE, Secrétaire.

A Louer,
La maison à deux étages No 167 de la rue St-Pierre, [illegible] G. ZAPATA, No 173 de la rue Gravier, au premier.

ENTREPOT DE TAPIS ET DE TOILES CIRÉES.
ELKIN & CO.,
Au No 168 de la rue du Canal.
NATTES CANTON, blanches, à carreaux et fantaisie.
TOILES CIRÉES larges de 4 à 24 pieds.
STORES, nouveaux genre, grande variété.
Toute espèce de TAPIS à très bas prix.

Fromage Tête de Maure (nouveaux)
100 caisses Champagne L. Roederer [illegible]
J. B. SOLARI & FILS, 43 Royale.

Bureau de la Louisiana Equitable Life Insurance Company.—[illegible]
WILLIAM HENDERSON, Secrétaire.

Avis au Public.
LE COMMERCIAL COLLEGE de St. Stanislas, [illegible]

BUCKEYE MOWER & REAPER
Rice Threshers & Separators
TO RUN BY STEAM OR HORSE POWER.
SULKY HORSE HAY RAKS,
IMPROVED UTLEY COTTON PRESSES
A vendre par L. E. GENERELLY & Co., N. O. Agricultural Warehouse, 33 Natchez street.

BRANCH, CROOKES & Co,
No 89 de la rue Carondelet.
FABRICANTS DE SCIES circulaires [illegible]

FREDERICKSON & HARTE,
DROGUISTES, CHIMISTES
— Et —
MARCHANDS D'EAUX MINERALES.
139 ... Rue du Canal ... 139
(Bâtisse Touro.)
[illegible]

CAFÉ DE LA ROTONDE
DE
L'HOTEL ST-LOUIS.
CONSOMMATIONS à 5 cents le verre. [illegible]

PIANOS.
DÉSIRANT, avant de transférer mes magasins [illegible]
Louis Grunewald,
MARCHAND DE MUSIQUE ET DE PIANOS,
129 RUE DU CANAL.

FLEUR DE SAUTERNES
MOUSSEUX.
25 CAISSES, grandes et demi-bouteilles, A vendre par [illegible], Seuls agents pour le Sud.

SPORTMEN'S DEPOT.

F. CHARLEVILLE,
55 ... RUE ST. CHARLES ... 55
Nouvelle-Orléans.
FUSILS DE CHASSE A DEUX COUPS ET A BAGUETTE.
AUX PRIX D'IMPORTATION.
Liste des Prix.
Un fusil W. & C. Scott & Son, [illegible]
Un semblable au précédent, [illegible]
[illegible]

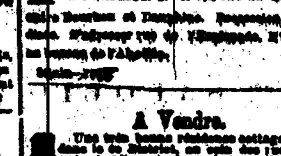

F. CHARLEVILLE, Sportmen's Depot, 55, rue St. Charles, Nouvelle-Orléans.

Propriétés à vendre et à louer.

Ardoises à vendre.
UN LOT D'ARDOISES, sur la Levée, [illegible]
VICTOR PÉDELAHORE.

A Louer.
DEUX MAGASINS, [illegible]
A. D. DORIOCOURT.

A vendre ou à louer,
—POUR CAUSE DE DÉPART—
[illegible]

A LOUER.
LA MAISON [illegible]

A Vendre.
[illegible]

A vendre pour cause de départ.
CAFÉ ET PENSION FRANÇAISE connu sous le nom de "Ville de Strasbourg," [illegible] rue St-Philippe.

A Vendre ou Echanger
[illegible]

Bons Marchés extraordinaires
DANS LES
MARCHANDISES SÈCHES!
30 JOURS DE PLUS!
Vente à l'effet d'écouler le Stock
PAR CHANGEMENT D'AFFAIRES
AU MAGASIN DE
J. TURCOTTE
169 ... RUE DU CANAL ... 169
BATISSE BLANCHE, [illegible]
Désirant me retirer du commerce de détail, [illegible]
IMMENSE STOCK
[illegible]
MARCHANDISES SÈCHES
[illegible]
Au No 169 de la rue du Canal;
J. TURCOTTE, 169, rue du Canal.

Splendide Occasion!
Grand Sacrifice de Marchandises.
GUEBLÉ & NIPPERT,
137 - - Rue du Canal - - 137
DÉCIDÉS à céder leur magnifique Stock dans le plus court délai, [illegible]
Grand Bon Marché
ÉVENTAILS,
EN-TOUT-CAS
et PARAPLUIES,
CORSETS DE PARIS! CORSETS DE PARIS
GANTS ET PARFUMERIES FINES!
RUBANS, GARNITURES,
DENTELLES!
RUBANS haute nouveauté, pour ceintures.
—POUR MESSIEURS—
CHEMISES [illegible]
CALEÇONS, [illegible]
PANIERS! PORCELAINES!!
VERRERIES!!!
PARFUMERIES FRANÇAISES de Lubin, Pinaud, &c.

BOUVERT,
"THE CHARM"
SITUÉ au No 5 de la rue Vieille-Levée, [illegible]
G. F. MUNROE.

AVIS IMPORTANT
— AUX —
MAITRES DE MAISON
Aux Consommateurs de Gaz.
LE GAZ RENDU MEILLEUR MARCHÉ QUE LE KEROSENE.
PLUS D'INCENDIES CAUSÉS PAR LA GAZOLINE.
PLUS DE MORTS CAUSÉES PAR LES EXPLOSIONS DE LAMPES.
Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans, 22 juin 1873.
[illegible]
JAMES JACKSON, Président.

Assessments de Ville.
AVIS AUX CONTRIBUABLES.
DÉPARTEMENT DES ASSESSMENTS.
[illegible]

J. A. D'HÉMÉCOURT.
CONFISERIE
Avec une Usine à vapeur.
J. A. D'HÉMÉCOURT,
SUCCESSEUR DE E. TURPIN,
83 ... Rue Vieille-Levée ... 83
GRANDE
Fabrique de Candi.
CANDIS EN BATONS [illegible]
GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, &c.
CHOCOLATS.
Importation directe d'Articles pour Confiseurs, GATEAUX.
Agence "DES FEUX D'ARTIFICE" [illegible]
TORPEDOES ET FIRE CRACKERS.

Tradesmen's Fire Insurance Co.
NOUVELLE-ORLÉANS.
Bureaux, No. 10 de la rue Carondelet.
Capital ... $300,000
JOHN L. RAINES, Président.
CHAS. E. SESTON, Secrétaire.
[illegible]

Sun Mutual Insurance Company,
63 CAMP STREET.
[illegible]
JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

London and Lancashire Fire Insurance Company.
CAPITAL $5,000,000 EN OR.
[illegible]
H. J. DITTMANN, [illegible]

Au Public.
NOUS, soussignés, marchands de charbon, [illegible]
W. G. WILMOT & CO.
KENDIG & CO.
BEALES & LANE.
W. G. COYLE & CO.
SPENCER FIELD, JR. & CO.
[illegible]
T. & C. TYLER.
R. D. WOODS & BROS.
[illegible]
MACHEAU & KELT.

Avis.
LA société qui a existé entre Messieurs ALBIN ROCHEREAU, WILLIAM T. MEPP, CHARLES T. DUGAZON, PIERRE CRABITES et ERNEST MERILH, sous la raison A. ROCHEREAU & CO., [illegible]
Nlle-Orléans, 31 juillet 1873.

Avis.
UNE Société de commerce sous la raison A. ROCHEREAU & CO. [illegible]
ALBIN ROCHEREAU, CHARLES T. DUGAZON, PIERRE CRABITES, ERNEST MERILH,
ADELE GLEISES, Vve W. T. MEPP, en commandite.
Nouvelle-Orléans, le 1er août 1873.

Avis aux Contribuables.
Bureau des Assesseurs de Taxes d'Etat, No. 2 de la rue Carondelet, au premier.
Nlle-Orléans, 1er août 1873.
AVIS est donné aux contribuables de la ville [illegible]
WM. H. DECKER.

DENTISTES.
Le Dr. Charles E. Kells, DENTISTE.
[illegible]
J. A. CASADAVANT, D. D. S.,
CHIRURGIEN-DENTISTE,
[illegible]
66 - - Rue Bienville - - 66
Encoignure Royale.
Le Dr. L. DUPERRON, [illegible]
Révolution! Révolution!
LES DENTS!
Le Dr. GEO. P. MALONEY, [illegible]

JOS. BRANDNER.
MARCHAND-TAILLEUR,
[illegible]
MARCHAND-TAILLEUR.
PAUL BOISSONNEAU,
146 ... Rue du Canal ... 146
DRAPS ANGLAIS ET FRANÇAIS [illegible]

PIERRE DUPORT,
ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES,
[illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI
NORMAN & REISS
121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123.
UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.
RUE VIEILLE-LEVÉE.
NORMAN & REISS — Nos. 121 & 123 rue de la Vieille - Levée.
[illegible]
Sirops de Fruits
FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CRÈME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MEAD, VINAIGRE,
A vendre par NORMAN & REISS, Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 21 AOUT—CLASSE No 196.
[illegible]

Vins, Liqueurs, Provision, &c.
QUEYROUZE & BOIS,
GROCERIES, VINS, LIQUEURS,
[illegible]

J. B. CAMORS & CO.,
MARCHANDS DE FARINE
Négociants Commissionnaires,
[illegible] RUE TCHOUPITOULAS [illegible]
NOUVELLE-ORLÉANS.

CAZAUX & VERGNOLE
NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES
En Vins, Cognacs et Cordiaux,
73 ... VIEILLE-LEVÉE ... 73
NOUVELLE-ORLÉANS.

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES
LIQUEUR HYGIÉNIQUE
(approuvée des médecins)
LAURENT LACASSAGNE, (AGENT.)
A vendre chez:
QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille-Levée.
CAZAUX & VERGNOLE, No 73 rue de la Vieille-Levée, et
VINCENT BATTOLARA, No 14 rue Dumaine.

AUGUSTE COUTURIE,
[illegible]

BITTER DES ARABES
Hygiénique Perfectionné.

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.
Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.
N. B.—Ce Bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française [illegible]

Sucres, Mélasses et Sirops.
[illegible] A. THOMSON & CO. [illegible]